

Quel avenir pour la fonction publique ? Quel avenir pour l'enseignement ?

Les raisons de contrer la loi Blanquer et le projet de loi de transformation de la fonction publique ?

Contexte :

Projet de Loi de transformation de la fonction publique : Gouvernement essaye de suivre CAP 22. (économie etat genre suppression 120 00 postes ds la FP)

<http://fsu.fr/-Action-publique-2022-.html>

<http://fsu.fr/Reforme-de-la-Fonction-publique-attaque-sans-precedent-contre-le-statut.html>

2HS obligatoires depuis début mai 2019

Loi « pour l'école de la confiance » (blanquer) votée le 19 fevrier par les députés, qui ne devait porter que sur l'obligation scolaire dès 3 ans , mais contient 26 articles et 1000 amendements sans débats avec la communauté éducative (ex creation des « établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux » .

loi Blanquer , l'abus de confiance : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/loi-blanquer-l-abus-de-confiance>

Rappel que crashes financiers (comme 1979 et 2008) , la France n'est pas « tombée » grâce aux revenus de la FP.

Contexte financier : passage des revenus entreprises de ouvrier : 73% actionnaires 23% à 60% à..40% !

Projet de Loi de transformation de la fonction publique : « les français souhaitent un service public qui se réinvente » (!), « conforter et responsabiliser les managers publics », « modernisation du statut » du fonctionnaire, titre 1 : « dialogue social plus stratégique et efficace », article 2 : « fusion des CT et CHSCT (et) fonctionnement relatif au non paritarisme)», article 3 : « recentrage des attributions des CAP », article 4 : « promouvoir la négociation au niveau de proximité que constitue le quotidien des agents » « possibilité de recourir au contrat , par dérogation au principe de l'occupation des emplois permanents par des fonctionnaires » et « déconcentration des recrutements de fonctionnaires au niveau des bassins d'emplois » ,

1) Statut du fonctionnaire

Avant le projet de loi 2019

Encadre : retraites, protection, conception et valeurs, équité, conditions de recrutement de travail et de rémunération

En France, 1 salarié sur 5 est fonctionnaire, (mais alimentation système des pensions, qui va être repensé)

des statuts quel intérêt ?

garanties et carrière. lire : <https://kisaitou.snuipp.fr/Statut-du-fonctionnaire-2757291>

des statuts pourquoi ?

FONCTION PUBLIQUE : Statut vs contrat

Le gouvernement souhaite augmenter le nombre de contractuels dans la Fonction Publique (qui représentent 22 % des agents-es). Pourtant le statut est garant de certains droits pour les usagers ! Le statut, une construction historique à défendre et améliorer en lien avec les droits des usagers et la primauté de l'intérêt général.

UN PEU D'HISTOIRE lire la suite : <http://77.snuipp.fr/spip.php?article4124>

2) **Statut du prof**

Avant le projet de loi 2019

Encadre : grade, corps, mobilité, grille indiciaire

Incidence : pas de rapport hiérarchique pur donc liberté pédagogique et rapport de force déplacé

Mais protection et sérénité mis à mal depuis 01/01/2016 quand protection du fonctionnaire a migré de préfet à recteur. Mais comme protection administrative et recours tribunaux coute « image » et « sous », écueils de défense du fonctionnaire par rectorats où discours en commission de discipline du type : « votre attitude (dans la sphère privée) est préjudiciable au service publique » et tribunal adm vous condamne (alors que le pénal a relaxé)...

3) **Gestion professionnelle**

Avant le projet de loi 2019

Pour éducation : métier et carrière gérés en CT (commission technique qui détermine les postes, les moyens, les finances (siel, DGH, etc) au niveau dep CTSD acad CTA et national CTN), CEN (commissions structurelles Education Nationale qui détermine les cartes scolaires , les constructions d'installations, ... au niveau dep CDEN acad CAEN et ministériel CMEN) et CAPA (commission paritaires) au niveau rectoral qui gère les carrières (avancement, mutations, affectations, temsp partiels, congés formation, etc.)

4) **Quelle incidence du « programme d'action publique 2022 » présenté par Edouard Philippe**

la reforme de la fonction publique de A à Z : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/la-reforme-de-la-fonction-publique-de-a-a-z>

projet de loi Fonction publique : démantèlement du modèle social français : <http://www.supap-fsu.org/2019/02/analyse-de-la-fsu-sur-le-projet-de-loi-fonction-publique-demantelement-du-modele-social-francais.html>

<http://fsu.fr/Reforme-de-la-Fonction-publique-attaque-sans-precedent-contre-le-statut.html>

Réduction des dépenses publiques (alignement européen) donc baisser les dépenses d'Etat, d'opérateur, territorial, d'organisme de sécurité sociale

Incidence : soit privatisation, soit abandon de poste

- représentativité : suppression des CAPA (Avancement et mutations) le 01/01/2020

(Seules vont rester les cas particuliers)

Qui va gérer les carrières ? administration seule

Quel contrôle de régularité ? aucun

Les garanties contre l'arbitraire pour les personnels et donc les usagers sont attaquées :

http://www.snepfusu.net/actualite/Loi_Fonction_Publique_Danger_Grave_Iminent.php

Incidence : soit privatisation, soit abandon de poste

-Rapprochement CT (Gestion technique, des postes) et CHSCT (années 60 ds le privé et 2012 pour MEN) (sante sécurité et conditions de w)

Incidence : il y a des choses qui vont passer à la trappe (conditions de w),

http://www.snepfusu.net/actualite/Loi_Fonction_Publique_Danger_Grave_Iminent.php

- liberté d'expression (quid article 1 loi Blanquer)

Incidence : soit privatisation, soit abandon de poste

- statut : en 2018 ds acad gre : 20% de profs en CDI CDD et prévision nationale à 50% . si contractualisation :

aucun statut FP et pb relation administration revendication pro paye applicateur de décisions

Possibilité d'exclure individus pour 3j pour faute. (exclu 3j pendant les vacances : pas payé 3j)

Incidence : soit privatisation, soit abandon de poste

- la formation continue :

Incidence : en dehors du temps de travail, notion d'obligation (travail en distanciel avec doc à renvoyer pour valider),

- recrutement par bassin

« Développer leviers managériaux pour efficacité » étendre possibilité de recrutement contractuel et

« déconcentration des recrutements »

-gestion RH et managériale :

- Méritocratie

- Aligner les sanctions des 3 fonctions publiques (en direct avec le chef d'établissement et non plus en CAPA)

- Conditions statutaires // congés (pose question de retoucher statuts de façon générale ??)

- Réforme de la gestion des temps partiels.

- missive envoyée à recteurs et chefs d'établissement : courriers types en fct des actions revendicatives des collègues (si démission PP, si ne met pas de note, ...avec phrases comme « vous vous mettez en situation de faute professionnelle »)

5) Points positifs

Santé : augmenter le suivi médical des agents

(mais question : avec quels moyens ? qd déjà les IA n'arrivent pas à recruter des médecins de prévention...)

Les infirmières Fsu en colère contre la loi Blanquer : Le Snics demande "la suppression des articles 2 ter, 16 bis et 16 ter du projet de loi « pour une école de la confiance » car ils transforment en profondeur le concept de santé à l'école et l'exercice infirmier à l'éducation nationale :

<http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2019/04/11042019Article636905635799366621.aspx>

-égalité salariale homme femme

égalité professionnelle handicap

6) Loi Blanquer

- Article 1 : volonté de museler la parole enseignante

- Si obligation scolarité à 3 ans , comme pas assez d'écoles publiques, état obligé de financer le privé

- Remplacement du Cnesco (indépendant) par conseil d'évaluation dont 10 membres sur 14 nommés par le ministre : évaluation du système piloté par les résultats

- Amendement à l'article 6 crée EPLESF, regroupant des écoles et un collège. Le principal devient le supérieur hiérarchique de toute l'équipe enseignante.

- formation initiale étriquée

7) **Quelles actions**

Se syndiquer pour peser dans les négociations

Contester, contrer, manifester (18 mai à Paris)

Motions aux CA

Courriers communs parents d'élèves et personnels

https://snuipp.fr/system/resources/W1siZiZlsljwMTkvMDQvMDIvYW1kamR1cHJzX0xvaV9CbGFucXVlcl9lbl81X21pbmV0ZXNfdmVyc2l9wYXJlbnRzLmpwZyJdXQ/Loi_Blanquer_en_5_minutes%20version%20parents.jpg

Signer les pétitions des organisations syndicales

<https://liberte-expression.fsu.fr/>

Une carte postale électronique du SNUipp-FSU permet en quelques clics de s'adresser au ministre pour lui demander de renoncer à son projet de loi et revendiquer un autre projet pour l'école :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/loi-blanquer-nous-ne-marchons-pas>

Lettres aux députés et sénateurs (cf sur sites comme SNUIPP , SNES ou SNEP)